

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Délibération ou arrêté n° 39

Date de convocation :
21/06/2024

Date d'affichage :
05/07/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Demande de subvention au
titre du fonds d'appui aux
communes 2022-2024**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
04/07/2024

Et publication et notification du
05/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin,
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance,
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle,

Etait absent : M. Grégory Devaux
Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de restauration des cloches de l'église. Il propose de solliciter une aide du Département pour restaurer ces cloches (montant de la restauration 21 720,70 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

Décide

- d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Appui aux Communes et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental : 40 % : 8 688,28 €

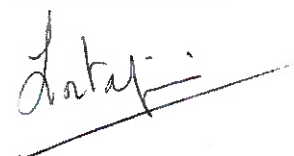
Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 13 032,42 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire



Thierry LINEATTE